

5.—Finances des écoles régies par les provinces, années financières provinciales terminées en 1939, 1948 et 1949—fin

Province et année	Gouvernements provinciaux	Impôts locaux	Autres sources	Revenu courant total déclaré	Dette obligataire ¹	Circonscriptions administratives maintenant les écoles
	\$	\$	\$	\$	\$	nombre
Manitoba—						
1939.....	1,172,783	6,850,783	139,756	8,163,322	8,045,764	1,889
1948.....	3,623,554	9,657,680	1,122,855	14,404,089	4,018,271	1,732
1949.....	4,206,665	11,442,422	588,611	16,237,698	6,440,174	1,729
Saskatchewan—						
1939.....	2,305,375	7,254,500	451,143	10,011,018	12,936,569	4,933
1948.....	6,052,524	14,556,217	310,644	20,919,385	4,202,678	1,459 ⁶
1949.....	5,825,433	15,751,617	340,594	21,917,644	4,382,943	1,164 ⁶
Alberta—						
1939.....	1,809,392	8,387,514	253,252	10,450,158	7,653,468	3,592
1948.....	6,480,440	15,548,427	352,963	22,381,830	10,504,362	206 ⁶
1949.....	6,445,559	17,781,887	421,073	24,648,519	15,804,214	246 ⁶
Colombie-Britannique—						
1939.....	2,722,702	7,009,070	..	9,731,772	14,379,553	721
1948.....	8,677,336	11,706,305	367,335	20,750,976	18,024,136	93 ⁷
1949.....	13,450,668	14,451,889	1,631,715	29,534,272	..	97

¹ Chiffre net après déduction du fonds d'amortissement, sauf pour la Colombie-Britannique, en 1939; pour cette dernière, c'est le chiffre brut qui paraît. ² Estimation. ³ Comprend les contributions aux appointements des instituteurs et, au Nouveau-Brunswick, les subventions versées aux écoles par la Commission de l'enseignement professionnel. ⁴ Derniers chiffres disponibles. ⁵ Comprend les sommes prélevées par les comtés et les subventions des townships aux appointements des instituteurs des écoles publiques rurales. ⁶ Il existe en outre des commissions locales au sein des grandes circonscriptions. ⁷ En 1946, les circonscriptions scolaires locales ont été fusionnées en circonscriptions administratives plus grandes.

Sous-section 2.—Écoles élémentaires et secondaires privées

Les écoles privées comprennent toutes celles qui ne sont pas régies par une commission nommée officiellement ou élue par le public. Sauf dans le Québec, elles ne bénéficient pas de subventions publiques. L'enseignement y est semblable à celui des écoles publiques, sauf qu'on y peut cultiver davantage la musique, les arts, etc. Dans les écoles à régie religieuse, l'instruction religieuse y reçoit plus d'attention. Dans la plupart des provinces, ces institutions sont assujéties à une inspection ou réglementation quelconque de la part du ministère provincial de l'Instruction publique.

Sur 828 écoles privées déclarées en 1950, Québec en comptait 505, l'Ontario 122, les provinces des Prairies 120, la Colombie-Britannique 43 et les provinces Maritimes 38. Parmi les 6,455 instituteurs à temps continu, 1,334 étaient des hommes. En dehors du Québec, les traitements des instituteurs laïques variaient de \$600 à \$4,800 pour les femmes et de \$800 à \$8,000 pour les hommes, leurs traitements médians s'établissant respectivement à \$1,325 et à \$2,037.

Dans ces écoles, 63 p. 100 des élèves suivaient le cours élémentaire, qui comprenaient 41,000 filles et 24,000 garçons. A l'échelon secondaire, il y avait 22,000 filles et 11,000 garçons.

Les écoles privées sont surtout financées au moyen de frais de scolarité, de legs ou dons ou encore par les communautés religieuses elles-mêmes. Les frais de scolarité varient d'un montant très modique jusqu'à \$1,000 et plus par année. En 1948, la moyenne était de \$100 pour les externes et de \$500 pour les pensionnaires. Les dépenses des écoles privées en 1949, le Québec non compris, ont dépassé \$7,850,000, dont \$2,303,000 pour les traitements des instituteurs.